

Image not found or type unknown



Convocation commissariat pour dette locative

Par **lina**, le **25/04/2009** à **13:14**

Bonjour, le commissariat me convoque en me demandant d'amener fiches de paye, crédit, quittance pour apparemment une dette locative. A t il autorité pour ca, et pourquoi c est le commissariat qui se charge de ca ? merci

Par **Tisuisse**, le **26/04/2009** à **12:00**

Bonjour, Tout simplement parce qu'une procédure est lancée contre-vous. Le commissariat effectue une enquête vous concernant, enquête sous commission rogatoire d'un juge d'instruction. Vous pouvez ne pas répondre si vous souhaitez voir les fonctionnaires débarquer chez vous, à l'improviste, munis d'un mandat de perquisition. C'est à vous de voir.

Par **Solaris**, le **26/04/2009** à **22:58**

Bonjour, Je pense que cette procédure n'est pas initiée par un juge d'instruction mais plutôt par la préfecture. En effet, dans la mesure où vous avez une dette locative et que votre propriétaire a engagé une procédure de résiliation du bail et d'expulsion la préfecture est saisie afin d'étudier votre relogement. Il y a également une enquête sociale qui est réalisée afin de connaître "la bonne foi du locataire". Cette enquête doit aider le préfet pour autoriser ou refuser le concours de la force publique afin de procéder à votre expulsion. Vous n'avez pas l'obligation d'y répondre mais cela sera certainement interprété comme de la mauvaise foi...

Par **frog**, le **27/04/2009** à **11:09**

[citation]Vous pouvez ne pas répondre si vous souhaitez voir les fonctionnaires débarquer chez vous, à l'improviste, munis d'un mandat de perquisition. [/citation]rnl est temps d'éteindre la télé. ;-)
Le mandat de perquisition, ça n'existe pas. En France du moins.